

*Questions orales***QUESTIONS ORALES**

[Traduction]

LES PÊCHES**LES STOCKS DE SAUMON CHINOOK DE LA CÔTE OUEST—LES NÉGOCIATIONS AVEC LES AUTORITÉS AMÉRICAINES**

M. Thomas Siddon (Richmond-Delta-Sud): Madame le Président, j'ai une question à poser au ministre des Pêches et des Océans, s'il peut gagner sa place rapidement.

Le ministre des Pêches et des Océans est au courant de l'état d'épuisement sérieux dans lequel se trouvent les stocks de saumon chinook de la côte ouest. Il sait aussi que, depuis un ou deux ans, les pêcheurs commerciaux et les pêcheurs autochtones des États-Unis capturent de plus en plus de poissons de cette espèce en les interceptant à la pointe Roberts, dans le détroit de Puget, quand les saumons remontent vers les eaux canadiennes. On estime que les pêcheurs américains capturent près de 20 p. 100 du total des stocks de chinook qui remontent vers les eaux canadiennes et qu'ils interceptent quelque 200,000 spécimens, alors que, l'an dernier, les pêcheurs aux filets maillants du Fraser n'en ont capturé que 20,000.

Je voudrais demander au ministre quels résultats ont donné les démarches privées ou publiques qu'il a pu faire auprès des autorités américaines et de ses homologues de l'État de Washington en vue d'obtenir certaines concessions et surtout d'obtenir que les pêcheurs américains cessent de s'attaquer aux ressources canadiennes de saumon chinook.

L'hon. Roméo LeBlanc (ministre des Pêches et des Océans): Madame le Président, je suis heureux d'annoncer à la Chambre que les autorités américaines ont répondu favorablement à notre demande. Elles ont reconnu les efforts que nous déployons pour assurer la conservation du saumon chinook et elles ont apporté une réponse favorable à notre demande.

LA FERMETURE DE LA PARTIE SUPÉRIEURE DU FRASER

M. Thomas Siddon (Richmond-Delta-Sud): Madame le Président, le ministre des Pêches et des Océans n'a pas parlé de la principale différence, à savoir que les pêcheurs qui pêchent aux filets maillants sur le Fraser prennent moins de dixième de ce que prennent les flottes de pêche américaines. Il ne nous a pas dit non plus quelles mesures les Américains ont consenti à prendre pour conserver ces stocks de saumon chinook.

Le ministre est-il disposé à revenir sur sa décision de fermer la partie supérieure du Fraser, c'est-à-dire le secteur 29D, et à accorder aux pêcheurs qui se servent de filets maillants sur le Fraser, lesquels sont intervenus avec insistance auprès de lui cette semaine, au moins un jour de pêche par semaine, compte tenu du fait que, l'an dernier, les pêcheurs canadiens n'ont pu pêcher que pendant neuf jours alors que les pêcheurs américains ont exploité pendant au moins 63 jours les mêmes stocks canadiens de saumon chinook?

L'hon. Roméo LeBlanc (ministre des Pêches et des Océans): Madame le Président, je ne comprends pas le député.

Il me pose une première question, et je lui réponds que les autorités américaines ont réagi positivement à notre requête en limitant la pêche à la senne au large de la pointe Roberts.

Quant à la deuxième question, les pêcheurs et des représentants de mon ministère doivent se rencontrer de nouveau le 20 ou le 22 avril, je crois. Les deux parties ont fait des propositions et je suis certain qu'elles vont réussir à s'entendre. Nous avons l'intention de régler ce problème par la conciliation.

DEMANDE DE MESURES IMMÉDIATES

M. Thomas Siddon (Richmond-Delta-Sud): Madame le Président, depuis plusieurs semaines le ministre n'a produit aucune ventilation des prises d'une espèce en voie de disparition, soit le saumon chinook. Il ne nous a pas dit non plus aujourd'hui quelles concessions les Américains qui pêchent au moins 20 p. 100 de ce poisson sont prêts à faire. Le ministre ne s'est pas non plus engagé à garantir aux pêcheurs au filet maillant du fleuve Fraser qu'ils pourront continuer à vivre comme ils le font depuis des années, et à leur accorder au moins une journée d'ouverture dans la région 29D de ce fleuve. Le ministre ne veut-il pas admettre qu'il va ruiner de nombreux pêcheurs canadiens et détruire leur moyen de subsistance s'il ne prend pas de mesures immédiatement au lieu de vouloir le faire dans le courant du mois?

● (1420)

Des voix: Bravo!

L'hon. Roméo LeBlanc (ministre des Pêches et des Océans): Madame le Président, je vois bien que le député avait trois questions à poser d'affilée et peu importe la réponse, il fallait qu'il les pose les trois.

Des voix: Bravo!

Une voix: Ne pourriez-vous pas donner au moins une réponse?

M. LeBlanc: L'ennui c'est que je lui ai fourni la réponse qu'il voulait à la première question mais qu'il a insisté pour en avoir deux autres.

Des voix: Oh, oh.**Une voix:** De toute évidence vous n'avez qu'une réponse.

M. LeBlanc: Les représentants du même groupe que celui que le député a rencontré sont aussi venus me trouver pour m'exposer leurs doléances. Je me suis entretenu avec eux hier pendant une heure et 45 minutes et je dois dire que nous avons eu des entretiens utiles et fructueux. En fait, ils n'ont pas demandé de ventilation. Je leur ai dit, chose que j'ai également précisée au député, que les autorités américaines avaient répondu de manière très positive. Ces dernières ont fait de gros efforts pour nous aider à atteindre nos objectifs. Je pense que je ne devrais pas prendre de décision avant d'avoir consulté les membres du groupe que nous devons rencontrer le 22 avril, comme convenu entre les deux parties. Si je le faisais, le député serait le premier à s'en plaindre.